



# **PAP « QUARTIERS EXISTANTS »**

## **PROJET DE MODIFICATION « Um Goldbierchen »**

**Localité d'Aspelt**

**Partie graphique : Plan 2 « Localité d'Aspelt »**





## Argumentaire de la demande de modification

La présente demande de modification du PAP «quartiers existants» HAB-1 est réalisée en application des articles 26 à 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de ses règlements d'application.

Tout PAP a pour objet d'exécuter le PAG. Le présent projet de modification fait suite au projet de modification ponctuelle de la partie graphique du PAG « Um Goldbierchen » dans la localité d'Aspelt (commune de Frisange) et a pour but la mise en cohérence des parties graphiques des deux documents réglementaires.

L'objet du présent dossier de modification du PAP-QE vise à inclure une partie des parcelles 2709/5533, 2712/3027, 2720 et 2623/3223, d'une surface totale de 4,52 ares, dans le QE HAB1 destiné à accueillir des habitations.

L'objet de la modification concerne uniquement la partie graphique du PAP « quartiers existants » (PAPQE) de la commune de Frisange, localité d'Aspelt.

Il est ainsi proposé de modifier la partie graphique du PAP « quartiers existants » comme suit :

Plan 2 « Localité d'Aspelt »



## **PAP « QUARTIERS EXISTANTS »**

### **Projet de modification de la partie graphique**

#### **Plan 2 « Localité d’Aspelt »**

Échelle 1/2.500  
Fonds : PCN  
Format A3

#### **Partie écrite**

*Non modifiée.*